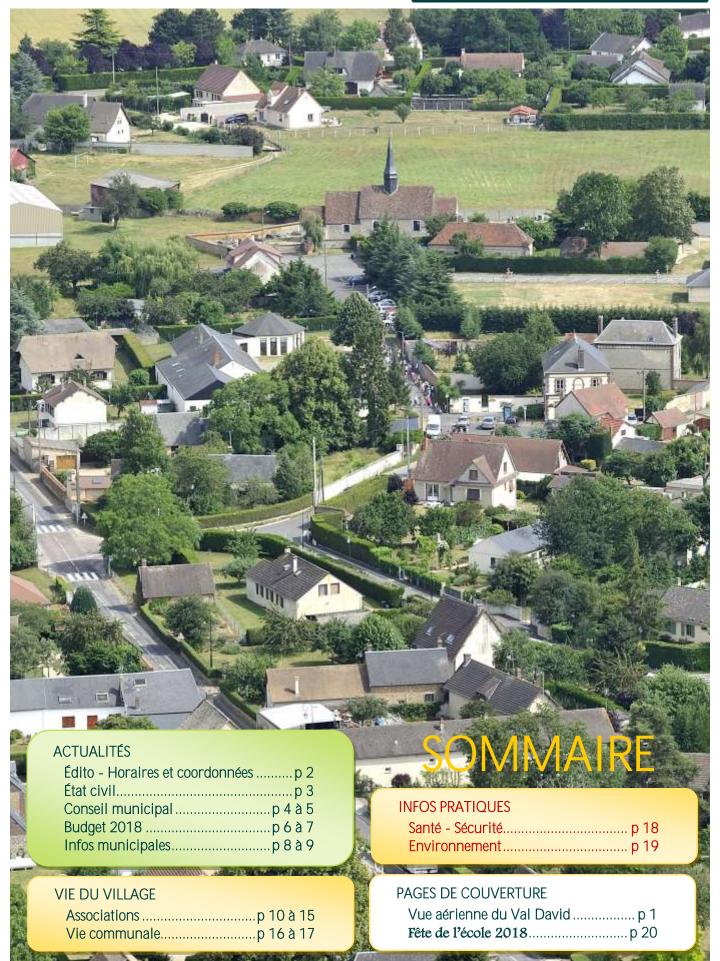


# NUMÉRO 25 Juillet 2018





#### LE MOT DU MAIRE

L'été est enfin là après de longs mois pluvieux, venteux et froids. Au vu de l'actualité, nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir connu d'inondations dévastatrices telles que celles montrées dans les journaux télévisés. Certes quelques caves ont été légèrement noyées, mais ceci reste un épisode exceptionnel. Dans le bulletin précédent, nous annoncions la mise en sécurité de l'école et ses alentours, grâce à la fermeture du préau et à l'installation d'une vidéosurveillance. Ces

investissements sont toujours d'actualité mais sont conditionnés par une réponse de la préfecture qui n'empêchera pas leur réalisation, par contre ralentit simplement l'obtention d'autres subventions. Après le changement de directeur, l'an dernier, l'école va connaître à nouveau un bouleversement avec la fermeture d'une classe et le retour à la semaine de 4 jours. De même, l'aboutissement de l'aménagement rue du Moulin est retardé puisque celui-ci était également lié à la vente d'un terrain à bâtir aux « Ormes ». Vous constaterez, sans doute, le ralentissement du rythme de nos investissements qui n'est que la conséquence d'une diminution des aides de l'État. Mais l'équipe municipale s'efforce de trouver des solutions pour maintenir votre bien-être au Val David. Malgré tout, il reste quelques bonnes nouvelles que vous découvrirez dans ce bulletin. Bonne lecture et bonnes vacances.

Le Maire, Monica LEMEILLEUR

#### Horaires et jours d'ouverture au public:

Secrétariat de mairie

Lundi, mardi et jeudi de 15 h à 18 h 30

• <u>L'Agence Postale</u> (5 bis rue de la mairie)

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h

• Cabinet de l'infirmière (5 bis rue de la mairie)

Florence MOUCHARD et Fabienne CRUCHET vous accueillent au cabinet du lundi au vendredi de 7 h à 7 h 15 et de 18 h à 18 h 15 (sauf jours fériés)

En dehors de ces plages horaires, vous pouvez les contacter au 02.32.35.01.40 pour prendre RDV

• Déchèteries d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h Le dimanche de 9 h à 13 h

#### Mairie du Val David

3 rue de la mairie 27120 LE VAL DAVID

**2**: 02 32 67 03 09

Courriel: mairielevaldavid@orange.fr Site: http://levaldavid.le-gea.fr

#### École du Val David

1bis chemin de l'église

27120 LE VAL DAVID

\*\* : 02 32 67 88 54

Courriel: ecolevaldavid@wanadoo.fr

#### Agence Postale

5 bis rue de la mairie 27120 LE VAL DAVID

**2**: 02 32 26 10 76

#### **FERMETURES ANNUELLES**

#### Agence postale:

- Fermée du 14 au 30 juillet inclus
- Réouverture le 31 juillet 2018

#### Mairie:

- Fermée du 6 au 26 août inclus
- Réouverture le 27 août 2018

#### Cabinet d'infirmière:

Une permanence est assurée pendant les congés d'été. La prise de rendez-vous se fait au numéro habituel.

### État civil & Infos

#### État-civil



#### **NAISSANCES**

Alice HOBRAICHE ..... le 11/04/2018 Marius LEPRUNIER..... le 05/05/2018



#### **MARIAGES**

Claire LEMEUNIER et Alain SAUVAGE ...... le 23/06/2018 Cécile LEDRU et Jordi SALVIGNOL ..... le 30/06/2018 Dominique LEROY et Gérard CHANTELOUP ..... le 07/07/2018



#### DÉCÈS

Frank DESCAT ...... le 21/02/2018 Jean-Michel THIEULIN ..... le 04/03/2018

#### **DATES À RETENIR**

Concours de belote	27/10/2018
Thé dansant	28/10/2018
Loto	18/11/2018
Repas des anciens	25/11/2018
Arbre de Noël de l'école	21/12/2018
Vœux du maire	12/01/2019

#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque dispose actuellement de plus de 2000 livres. Nous rappelons que l'accès à celle-ci est entièrement gratuite. Des bénévoles vous accueillent



aux heures et jours mentionnés ci-dessous. N'hésitez pas à leur faire part de vos remarques et souhaits. Nous sommes à la recherche de livres pour enfance et jeunesse, tout livre en bon état serait le bienvenu.

Pour le second semestre 2018, la bibliothèque sera ouverte de 16 heures à 18 heures les mercredis suivants :

- . 12 et 26 septembre 2018
- . 10 et 17 octobre 2018
- 7 et 21 novembre 2018
- . 5 et 19 décembre 2018





#### RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est

indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec le livret de famille, la carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2ème nationalité (le cas échéant).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



#### REMONTÉE D'INFORMATION À LA MAIRIE

Soyons acteurs pour signaler à la mairie une situation nécessitant une intervention sur le domaine public (chaussée dégradée, éclairage défectueux, signalisation détériorée, mobilier urbain endommagé, encombrants, animal perdu...). N'oubliez pas de mentionner le lieu exact et, si possible, de transmettre une photo. Ce qui permettra de centraliser les informations et réduire les délais d'intervention.

#### **CANTINE SCOLAIRE**

Malgré notre lutte contre le gaspillage alimentaire, il y a souvent des restes de pain qui peuvent convenir à vos animaux. Si vous êtes intéressés, contactez Sylvie HENRION au 06.87.42.18.03 en période scolaire.

ELECTRO-MENAGER ELECTRICITE GENERALE TELE - HIFI - VIDEO

#### Ets LEBRUN - MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite

Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant

55 rue du Chanoine-Boulogne

St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

## Conseil municipal

#### SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

#### <u>Participation financière des communes aux</u> <u>frais de scolarité</u>

La règlementation prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. La méthode de calcul est la suivante : Coût annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire n-1 divisé par le nombre d'élèves scolarisés pour l'année n.

Le Conseil Municipal décide de demander cette participation aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune du Val David.

# Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

• École	850€
Autres bâtiments publics	340 €
• Matériels de bureau et informatique	510€
Total:1	700€

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## Participation de la commune aux frais de Centre Aérés à compter du 1er février 2018

Cette participation est attribuée uniquement pour les centres aérés. Sont exclus les repas, les séjours avec hébergement, les colonies de vacances, les stages de découverte ou d'initiation.

Un barème dégressif est établi en fonction des conditions de ressources et du nombre d'enfants.

Le coût maximum de la journée pris en charge par enfant est fixé à 20 €. L'avis d'imposition est exigé. Les familles devront s'acquitter de la facture en totalité auprès du centre aéré de leur choix.

Elles devront fournir au secrétariat de la mairie la facture originale ainsi qu'une attestation de centre aéré indiquant le nombre d'enfants et le nombre de jours, les heures de fréquentation avec ou sans repas.

Elles devront également transmettre leur avis d'imposition permettant le calcul du remboursement ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal.

#### Vente de la parcelle ZA 227 constructible

Le Conseil Municipal d'accepte la proposition d'achat concernant la parcelle ZA 227 constructible, propriété de la commune, d'une superficie de 1240 m², située aux Ormes, au prix de 55 000 €.

#### Achat de deux écrans supplémentaires

Le Conseil Municipal décide l'achat de deux écrans supplémentaires pour le secrétariat de la mairie.

#### Réfection du bureau du directeur de l'école

Le Conseil Municipal constate que la remise en état du bureau du Directeur de l'école est nécessaire.

C'est l'entreprise Kluk qui est chargée d'effectuer ces travaux.

#### SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

#### Vote des taux d'imposition communaux 2018

Le Conseil Municipal décide de voter les taux communaux proposés par Madame le Maire et figurant ci-dessous :

• taxe d'habitation :	9.27%
• taxe foncière bâti :	17.62%
• taxe foncière non bâti :	47.05%

#### Vote des subventions 2018 aux Associations

Les montants accordés sont les suivants :

• CFLS:	1 500 €
Bol d'Air du VDT :	50 €
• Judo Club :	800 €
• FCVE :	1 400 €
Anciens Combattants :	100 €
Psychologue Ecole :	50 €
Guichainville Environnement :	50 €
• ANPCEN :	90 €
• Ludothèque Louviers :	50 €
Participation Centre Aérés :	550 €

#### Sécurisation de l'École

La Préfecture et l'Éducation Nationale demandent aux collectivités de sécuriser les bâtiments recevant des enfants.

La gendarmerie préconise la fermeture du préau et la pose de film occultant sur les vitres des classes.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à ces travaux.

Suite page 5





## Conseil municipal

## Remplacement des Alarmes de certains bâtiments communaux

Le Conseil Municipal décide de remplacer les systèmes d'alarme de certains bâtiments communaux qui sont techniquement dépassés, par du matériel "nouvelle génération".

#### Remplacement du four de la cantine

Le four de la cantine scolaire, âgé de plus de vingt ans, est tombé en panne à plusieurs reprises. La dernière panne n'a été solutionnée qu'en partie car certaines pièces détachées ne sont plus disponibles.

Le Conseil Municipal décide de remplacer ce matériel.

## Remplacement de la barre de coupe du tracteur communal

La barre de coupe du tracteur communal est hors d'usage. Le Conseil Municipal décide de faire procéder à son remplacement.

#### SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

#### SIÈGE enfouissement 2ème partie rue du Moulin

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière déterminée par convention. Cette participation s'élève à :

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs une convention prévoit d'accorder à Orange la propriété du réseau de communications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal adopte aussi la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

# Convention médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG27

Le Centre de Gestion s'est vu confier par l'État, à sa demande, l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour six catégories de litiges pouvant opposer un fonctionnaire territorial à son employeur. Cette procédure vise à désengorger les juridictions administratives et à alléger les coûts pour les parties.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette expérimentation.

#### SÉANCE DU 18 JUIN 2018

#### Augmentation du tarif du repas à la cantine scolaire

Madame le maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire de 4.00 € à 4.20 €. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2010. Le Conseil Municipal décide cette augmentation à compter du 1er septembre 2018.

#### Fixation du tarif de la garderie des jours d'école

Madame le maire explique au Conseil Municipal de la nécessité de fixer le tarif de la garderie du matin et du soir. La garderie fonctionne les jours d'école le matin de 7 h 00 à 8 h 45 et le soir de 16 h 30 à 18 h45. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la ½ journée de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire à 2.50 €.

#### Fixation du tarif de la garderie du mercredi

Madame le maire explique au Conseil Municipal qu'en septembre prochain, l'école repasse aux 4 jours de classe ce qui nécessite de mettre en place une garderie le mercredi. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la journée de garderie à 22.00 € repas compris et de la ½ journée de garderie à 10.00 € et 14.20 € avec le repas

La garderie du mercredi fonctionnera de 7 h à 18 h 30 avec les aménagements suivants :

#### Journée complète :

- Accueil entre 7h00 et 9h00
- Sortie entre 17h00 et 18h30

#### ½ journée sans cantine :

- Accueil entre 7h00 et 9h00 pour le matin et entre 13h00 et 14h00 pour l'après-midi
- Sortie entre 11h30 et 12h00 pour le matin et entre 17h00 et 18h30 pour l'après-midi

#### ½ journée avec cantine:

- Accueil entre 7h00 et 9h00 pour le matin et entre 11h30 et 12h00 pour l'après-midi
- Sortie entre 13h00 et 14h00 pour le matin et 17h00 et 18h30 pour l'après-midi

#### <u>Augmentation du complément cantine de La Trinité</u>

Madame le maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter le montant du complément cantine versé par la commune de La Trinité. En effet, celui-ci n'a pas été augmenté depuis 2005. Le Conseil Municipal décide l'augmentation du complément cantine versé par la commune de La Trinité de 2.91 € à 3.20 € par repas.

# Annule et remplace la délibération du 22 janvier 2018 concernant la participation de la commune pour les centres aérés

Madame le maire demande au Conseil de modifier la délibération du 22/01/2018 « Participation financière de la commune pour les centres aérés » comme suit :

## <u>Proposition faite pour la prise en charge des frais des centres aérés par la commune</u>

#### 1. Conditions

Participation attribuée uniquement pour les centres aérés. Sont exclus les repas, les séjours avec hébergement, les colonies de vacances, les stages de découverte ou d'initiation, les mercredis pendant les périodes scolaires, etc....

Le Conseil Municipal décide de voter cette modification.

#### **BUDGET 2018**

dépenses 2017		recettes 2017	
charges générales	128 064	74 722	produits d'exploitation
masse salariale	159 111	190 605	recettes fiscales
EPN + FPIC	27 919	113 575	dotations et participations
Contributions + élus	46 197	18 437	loyers
intérêts d'emprunt	13 355	690	produits exceptionnels
amortissements	13 672		
total	388 317 €	398 029 €	
		86 065 €	report excédent antérieur
		109 448 €	autofinancement brut
dépenses 2018		recettes 2018	
dépenses 2018	8		recettes 2018
dépenses 2018 charges générales	132 027	66 286	recettes 2018 produits d'exploitation
•		66 286 192 702	
charges générales	132 027		produits d'exploitation
charges générales masse salariale	132 027 164 240	192 702	produits d'exploitation recettes fiscales
charges générales masse salariale EPN + FPIC	132 027 164 240 16 000	192 702 104 740	produits d'exploitation recettes fiscales dotations et participations
charges générales masse salariale EPN + FPIC Contributions + élus	132 027 164 240 16 000 48 277	192 702 104 740 20 400	produits d'exploitation recettes fiscales dotations et participations loyers
charges générales masse salariale EPN + FPIC Contributions + élus intérêts d'emprunt	132 027 164 240 16 000 48 277 13 406	192 702 104 740 20 400	produits d'exploitation recettes fiscales dotations et participations loyers
charges générales masse salariale EPN + FPIC Contributions + élus intérêts d'emprunt	132 027 164 240 16 000 48 277 13 406	192 702 104 740 20 400	produits d'exploitation recettes fiscales dotations et participations loyers
charges générales masse salariale EPN + FPIC Contributions + élus intérêts d'emprunt amortissements	132 027 164 240 16 000 48 277 13 406 13 555	192 702 104 740 20 400 3 000	produits d'exploitation recettes fiscales dotations et participations loyers

#### Charges générales :

Ce sont tous les biens et services fournis par des prestataires externes, tels que les repas de la cantine, l'électricité et gaz, les fournitures et contrats d'entretien, les fournitures scolaires, les assurances...

L'augmentation de 4 000 € est essentiellement due à la hausse du tarif de notre prestataire de cantine scolaire.

#### La masse salariale :

Elle couvre les salaires des agents communaux qui sont 6 titulaires équivalant à 4,2 temps plein, les non titulaires au nombre de 2 équivalant à 0,8 temps plein, les maîtres-nageurs et enseignants qui surveillent la cantine. A cela, s'ajoute les charges sociales. L'augmentation de 5 000 € est la conséquence de l'avancement et d'une hausse prévue des salaires (hausses imposées).

#### EPN + FPIC :

La communauté d'agglomération EPN a voté une diminution de 50% de notre contribution pour les compétences qui lui ont été transférées. Le FPIC est un fonds nationale de péréquation pour lequel nous contribuons peu (2 000 €)

#### Contributions + élus :

Ce poste de dépenses contient les indemnités et charges sociales des élus (maire et adjoints), les versements au SDIS (pompiers), au SICOSSE (gymnases des collèges) et les subventions aux associations.

#### Intérêts d'emprunt

Ces intérêts se rapportent à l'emprunt souscrit pour construire le Centre du Vieux Poirier. A ce jour, il reste à rembourser (en investissements) 349 315 €, soit 454 € par habitant (la moyenne des communes de notre taille est de 582 € par habitant).

#### Amortissements :

Il s'agit d'une dépense non réalisée correspondant à une "épargne" pour renouveler certains investissements.

#### Produits d'exploitation:

Ce sont les recettes issues principalement de services rendus par la commune tels que le périscolaire, les locations de salle, mais aussi les contribution de la poste au fonctionnement de l'agence postale. La diminution de nombre d'enfants à l'école est la conséquence de cette baisse.

#### Recettes fiscales:

Sont inclus dans ces recettes, le produit des impôts locaux, le reversement du FPIC et la dotation de l'EPN. L'augmentation de 2 000 € est due à l'évolution des bases locatives et du taux communal (respectivement 0,6% et 0,8%.

#### BUDGET 2018 (suite)

#### Dotations et participations :

Les dotations sont les sommes versées par l'État, qui ont baissé de 45 000 € ramenés à 29 200 € en incorporant le FPIC.

#### Loyers:

La commune loue des locaux à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), à l'infirmière et deux logements à côté de l'école et derrière la mairie.

#### Report excédent antérieur :

La différence entre la somme des dépenses de fonctionnement et investissements et la somme des recettes de fonctionnement et investissements est cumulée chaque année à celles des exercices précédents. Ce solde permet, avec les amortissements, un autofinancement des nouveaux investissements. Il est également une avance de trésorerie.

#### Investissements:

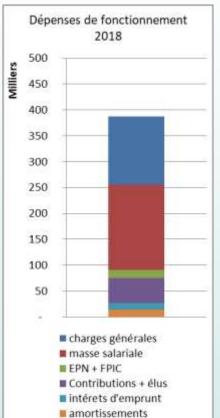
Les gros projets de 2018 sont :
- la sécurisation de l'école par la fermeture du préau et l'installation d'une vidéo surveillance (budget prévisionnel 35 000 € subventionné à hauteur de 50% minimum)
- remplacement du four de la cantine

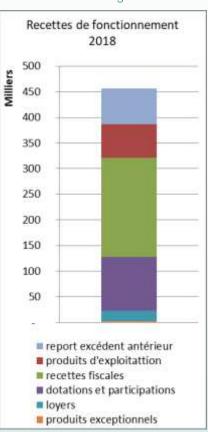
pour 11 000 €
- l'enfouissement des réseaux rue du moulin, conditionné par la vente du terrain à bâtir des Ormes (54 000 €

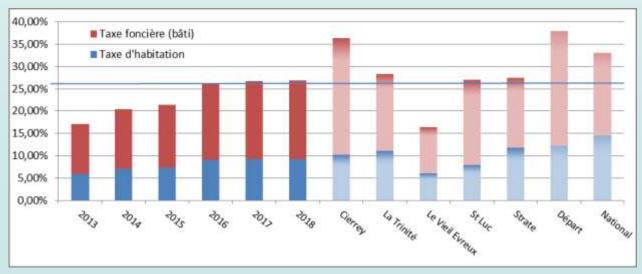
environ)

Impôts:

Une faible augmentation est constatée, due à la revalorisation des bases locatives au niveau national. Le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer le taux d'imposition communal, chaque année, au rythme de l'inflation.







Comparatif des taxes par rapport aux communes voisines

## Infos municipales

#### TRAVAUX RÉALISÉS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018



- Barrières de sécurité chemin de l'Église : ..... 339.60 €
- École:
  - Remplacement d'un radiateur et robinet : . 823.58 €
  - Peinture du bureau du directeur : .......... 1 232.33 €
  - Alarme incendie : ...... 991.80 €

- Église :
  - Remise en état de l'abat-son du clocher
  - A prévoir changement moteur cloche : .... 1 279.95 € (hors main d'œuvre)
- Elagage de chênes : ...... 540.00 €

#### ACHAT DE MATERIEL AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018

- · Restaurant scolaire:
- Secrétariat de mairie :
  - Achat de 2 écrans d'ordinateur : ......501.60 €

#### MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)



Ouverte en 2012, la MAM « La Maison des Petits » comptait trois assistantes maternelles qui ont choisi de mettre fin à leur collaboration dès le 1er octobre 2018. A ce jour, d'autres assistantes maternelles se proposent de les remplacer afin de ne pas interrompre ce service qui donne entière satisfaction aux parents et aux enfants. Les demandes d'agrément sont en cours pour deux d'entre elles qui devraient les obtenir rapidement.

Le projet n'est pas suffisamment avancé pour vous fournir des informations détaillées mais les parents intéressés pourront venir en mairie où des réponses seront données au fur et à mesure que la création se précisera.

#### ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Depuis des décennies les habitants du Val David entretiennent la partie publique autour de leur habitation. Certaines personnes, habituées peut-être à d'autres méthodes, pensent que ce service doit leur être fourni par la municipalité, notamment financé par l'impôt de la collectivité.





Il n'en sera pas ainsi au Val David où chacun continuera à entretenir (trottoir et caniveau) et contribuera à embellir l'environnement de nos habitations. Malheureusement nous constatons encore que de nombreux caniveaux ne sont pas entretenus par les riverains, ce qui bloque l'évacuation de l'eau.

Un arrêté a été pris le 1<sup>er</sup> février 2007 pour officialiser cet entretien.

#### LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

L'article 7 de la section 3 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 doit être appliqué dans la commune du Val David

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gène pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- ⇒ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Ces horaires doivent être strictement respectés

# GF CHAUFFAGE Au service de Votre Confort Plomberie - Sanitaire 202.32.36.17.07

Gilles FRECHON 13, chemin de la mare Aubé

= 02.32.36.17.07

27120 VAL DAVID

gfchauffage@yahoo.fr

## Infos municipales



#### La fibre optique au Val David

Une réunion d'information a eu lieu à l'Hôtel de l'Agglomération d'Évreux le 23 mai 2018. Les opérateurs en charge du déploiement y étaient présents (SFR et ORANGE). Au Val David, le raccordement des abonnés se fera courant 2019.

L'état d'avancement du déploiement est consultable sur le site d'EPN:

http://www.evreuxportesdenormandie.fr/120-wifi-et-tres-haut-debit.htm#par801



#### Déploiement du réseau GSM-R

Le GSM-R (Global System for Mobile communication for Railways) est un réseau de télécommunications exclusivement dédié à l'exploitation et à la sécurité ferroviaire. Le GSM-R remplacera le système Radio-Sol Train.

https://www.sncf-reseau.fr/fr/acces-reseau-ferre/offre/infrastructures-service/gsmr Le déploiement de ce réseau entre Mantes-la-Jolie et Cherbourg nécessite la mise en place de pylônes équipés d'antennes panneaux directives orientées vers le sens des voies. Un tel pylône, d'une hauteur de 20 mètres, sera installé près du passage à niveau en bas du Chemin de la Vigne.



#### Antenne-relais de téléphonie mobile

L'opérateur ORANGE a déposé un dossier en mairie pour l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au Buisson-Rabot (Chemin des Bleuets). Cette antenne-relais permettra de supprimer la zone blanche où la réception téléphonique est quasiment impossible.

#### CABINET D'INFIRMIÈRES

Mme Emma DUMONT, infirmière libérale, exerçant à temps partiel depuis 2 ans au sein du cabinet de Mme Florence MOUCHARD, nous a quitté pour rejoindre à plein temps le cabinet de La Bonneville sur Iton. Appréciée par sa patientèle du Val David et des environs pour son professionnalisme et sa gentillesse, nous lui adressons nos meilleurs vœux de réussite dans sa nouvelle implantation.

Mais avant de partir Emma DUMONT nous a confié ce message à votre attention :

« Chers patients. C'est avec regrets que je quitte le cabinet du Val David. En effet une opportunité s'est offerte à moi; difficile de la refuser. Cependant je souhaitais vous remercier pour ces deux belles années passées à vos côtés. Merci pour votre confiance, votre fidélité, votre bonne humeur et toutes vos petites attentions à mon égard. Continuez à prendre soin de vous. A bientôt. Emma »



#### Voulez-vous être élu(e) au Val David en 2020?

En quoi cela consiste-t-il ? Combien de temps cela prend-il ? Faut-il avoir des compétences particulières ? Comment gère-t-on la commune ? Autant de questions posées sans réponse qui vous empêchent d'être candidat(e). Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, sans engagement de votre part.



#### **ARTISANS - COMMERCANTS**

Peut-être bientôt votre emplacement dans notre bulletin. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie au 02 32 67 03 09

#### **Associations**

#### COORDONNÉES

#### COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. : Damien CORMIER tél. 02 32 34 74 97
Club du 3ème Age : Jean-Claude OLLIVIER tél. 02 32 67 06 78
Animations et Fêtes : Sylvie HENRION tél. 06 87 42 18 03
Boulistes : Serge GOUDEMAND tél. 06 26 46 61 26
Théâtre : Thierry MOROY tél. 06 10 62 83 87

Tennis de table : section mise en veille par manque d'animateurs

BLOG DU CFLS: http://cfls-levaldavid.over-blog.com/

**ANCIENS COMBATTANTS** 

Président Gérard GESLAND tél. 02 32 67 06 54

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans Roger PROST tél. 02 32 67 05 14

JUDO CLUB DU CORMIER

Présidente Françoise SOUVRÉ tél. 06 03 68 78 31

# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945





C'est sous un soleil radieux que l'association des Anciens Combattants s'est rassemblée pour l'envoi des couleurs à La Pommeraie à Cierrey puis s'est rendue sur les monuments aux morts de nos communes où des discours ont été prononcés. Le traditionnel vin d'honneur a été offert par la commune de Cierrey.



Scolarest Imm. Normandie I 98 avenue de Bretagne 76108 Rouen Cedex 1 Tél: 02 32 18 47 10 Fax: 02 35 62 14 60 Scolarest

La Restauration Nouvelle Génération

towars www.scolarest.fr

#### A NOTER

COMMÉMORATION DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE





Des cérémonies sont organisées à partir de 11 heures à La Pommeraie à Cierrey et se poursuivent dans les différentes communes jusqu'à 11 heures 45.

Les horaires précis sont affichés à la porte de la mairie.

#### WEEK-END ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 17 ET 18 MARS 2018



Véritable succès pour la 6ème édition du week-end des alternatives aux pesticides. Le thème « Pesticides à votre santé, l'eau et l'alimentation » a mobilisé exposants et visiteurs. Un grand merci à tous les exposants et intervenants qui ont su captiver l'attention d'un public venu en nombre.

L'orchestre de Houdan et sa chorale ont été longuement applaudis par un public nombreux et enthousiaste.







#### **EXPOSITION DF PFINTURE**

Une exposition de peinture, organisée par la section Théâtre du CFLS, a été installée dans la Salle des Fêtes les 26 et 27 mai 2018. Les artistes de la région ont pu nous dévoiler quelques unes de leurs œuvres. Des tableaux très variés ont séduit les visiteurs. Belle initiative et bravo aux organisateurs.







#### ASSOCIATION "Yoga à Tout'Eure"

Le bilan est positif pour cette première année de yoga au Val David avec 2 cours par semaine et 33 adhérents. Rappelons que Claire LEMEUNIER pratique le Hatha Yoga. Les outils du Yoga (postures, respiration, relaxation, méditation) sont ajustés à chaque individu et respectent ses possibilités.

Pour la rentrée de septembre 2018, les 2 cours du soir (jeudi et vendredi) seront repris aux mêmes horaires, c'est-à-dire de 18h30 à 19h45. Claire mettra en place un cours supplémentaire le lundi matin de 10h à 11h15 à la rentrée. N'hésitez pas à la contacter pour en savoir plus.

Toute personne peut venir faire une séance d'essai pour se rendre compte, en prévenant à l'avance, et sans engagement.

Cotisation annuelle pour 1 séance hebdomadaire : 195 € avec la possibilité de paiement en plusieurs fois. Début des cours la semaine du 10 au 15 septembre 2018.

2018. Vous pouvez contacter Claire LEMEUNIER au 06 22 70 88 35 ou par courriel à *lemeunierc@yahoo.fr* 



#### **CLUB DES BOULISTES**

Le club vous invite à venir jouer, enfants et adultes. Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La cotisation annuelle est de 20 €. Entraînements sur le terrain municipal le mercredi après-midi à partir de 14 heures.

#### Manifestations 2ème semestre 2018 :

- Concours de pétanque à 14 heures le samedi 15 septembre 2018.
- Galette des Rois : vendredi 11 janvier 2019.



#### CLUB DU 3ème Age

Actuellement, le club comprend plus d'une quarantaine d'adhérents. La cotisation annuelle est de 15 €. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec joie. Les adhérents participent à des jeux de société ou assistent à des conférences au Centre du Vieux Poirier à 14 h 30 le premier et le troisième lundi de chaque mois (hors vacances scolaires). Une vingtaine d'entre eux participe aux marches qui sont organisées chaque jeudi à 14 h 30 (hors vacances scolaires). Point de rendez vous devant la mairie.

Vous pouvez suivre nos activités et consulter les plannings sur notre blog: http://cfls-levaldavid.over-blog.com



#### Conférence du 7/5/2018

Héléna nous a dévoilé tous les secrets du violon. L'auditoire était attentif et de nombreuses questions ont été posées.





Sortie spectacle le lundi 28 mai 2018 : Une vingtaine d'adhérents s'est retrouvée à la Halle des Expositions d'Évreux pour assister au Cabaret Music Hall « L'étincelle ». Au programme les tubes des années 60. La chaleur n'a pas empêché les spectateurs de fredonner les chansons de leur jeunesse.







#### JUDO CLUB DU CORMIFR





Les activités du Judo Club se font au Mille Club du Cormier, situé au Val David. Elles concernent la gymnastique, le judo et le tennis.

Si vous voulez jouer au tennis pour les vacances d'été, contacter Sylvie LENORMAND au 02 32 67 08 17.

#### A la rentrée, courant septembre, le Judo Club proposera :

- de la gym : tous les lundis de 19 h à 20 h avec un nouveau professeur.
- du judo : tous les dimanches matin de 10 h à 11 h 30 avec un nouveau professeur.

#### Inscription le 8 Septembre de 14 h à 16 h au Mille Club :

- Tennis : inscription 30 € pour l'année + 10 € de caution.
- Gymnastique
- Judo : une présentation sera faite par le nouveau professeur.

#### **Associations**

#### FOIRE À LA PUÉRICULTURE ET AUX JOUETS DU 10 FÉVRIER 2018





#### LOTO DU 11 FÉVRIER 2018





THÉ DANSANT DU 11 MARS 2018 ANIMÉ PAR PATRICK CHENU ET SON ACCORDÉON





#### NOUVEAUTÉ SOCIO-CULTURELLE SUR LE SECTEUR

Ouverture de cours spécifiques de piano et d'éveil musical dès septembre prochain, destinés aux jeunes atteints de troubles « dys », aux autistes et autres handicaps, aux précoces etc... Ces cours seront assurés par Sophie, professeur de piano et d'éveil musical, qui exerce depuis plus de 35 ans et qui a suivi des formations spécialisées et d'expertise afin de faciliter l'intégration de ces jeunes par le biais de la musique. Les cours auront lieu à Ménilles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Sophie au 06 19 67 03 06.



#### FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX (FCVE)

<u>Siège Social</u>: MAIRIE DU VAL DAVID <u>Stades</u>: Le Vieil-Évreux / Le Val David

Club Intercommunal: Le Val David - Le Vieil-Évreux - Cierrey

#### La saison qui s'achève a été bonne avec toutefois certaines lacunes :

- des effectifs faibles en catégorie U13
- des abandons en cours de saison en catégorie U11. Rappelons que le foot est un sport collectif et nécessite, pour ceux qui s'inscrivent, certaines contraintes notamment en finissant la saison.

Reprise jeunes: le mercredi 5 septembre 2018 à 14h00 au stade du Val David.

Nous serons en entente, en catégories U13 et U15, avec les jeunes de la MADELEINE. Nous organiserons une réunion avec les parents et les responsables des deux clubs pour la gestion des matchs et des entrainements.

Une équipe séniors est engagée en championnat départemental.

Une activité LOISIRS sera ouverte (à partir de 18 ans) dès le 16 août 2018.

Si des personnes sont intéressées pour nous aider, elles seront les bienvenues.

Pour tous renseignements complémentaires, se renseigner en mairie ou prendre contact avec Roger PROST, président du club, au 06.15.33.41.92









#### CONCERT À L'ÉGLISE DU VAL DAVID LE VENDREDI 15 JUIN 2018

Nous étions une cinquantaine de mélomanes dans l'église pour écouter de la musique classique slave en 1ère partie. Longuement et chaleureusement applaudis les musiciens bénévoles (Évelyne, Héléna, Lucie et Olivier) nous ont fait partager leur passion pour la musique. Bravo pour ce moment d'évasion musical.







#### FÊTE DU VILLAGE LES 16 ET 17 JUIN 2018

La Fête du village a bénéficié d'un temps clément. Malgré le meeting aérien de la base d'Évreux, de nombreux visiteurs sont venus chiner sur la foire à tout, admirer les animations médiévales, se divertir avec les attractions foraines, se restaurer sur place, suivre la retraite aux lampions et contempler le feu d'artifice.















## Vie communale

N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)
Travaux réalisés sous la conduite de Sylvie CARRÉ, Sylvie HENRION et Brigitte MARTINEAU











La sortie scolaire de toutes les classes de notre école a eu lieu au parc zoologique de Lisieux le lundi 4 juin 2018. Ce zoo de Cerza se visite à pied et en petit train sur près de 60 hectares. En plus des animaux sauvages (lions, rhinocéros blancs, girafes, lycaons, hippopotames nains, panthères, zèbres, gnous, ours, loups, tigres blancs, bisons d'Amérique, gibbons, tapirs, pandas roux, kangourous, tamarins, agoutis, macaques, tapirs, alpagas, wallabies ...) on y trouve un Espace Tropical (alligators, poissons, périophtalmes, tortues,...) ainsi qu'une Serre Australe. Les écoliers furent enchantés.









#### SOIRÉE THÉÂTRE DE L'ÉCOLE À LA SALLE DES FÊTES LE 20/06/2018

La classe de CM2 interprétant «Théo et Circus» et la classe de CM1 interprétant «La couronne de la reine». Les écoliers qui nous ont dévoilé leurs talents cachés, ont été longuement applaudis.











Lors du départ en retraite de Michel ROBERT, en juillet dernier, les élèves et leurs parents lui ont offert de nombreux cadeaux ainsi qu'un voyage en montgolfière au dessus des volcans d'Auvergne. Voici deux photos et le message qu'il nous a confiés à votre intention : « Je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à mon cadeau de départ à la retraite. Ce vol en montgolfière restera un moment inoubliable gravé à jamais dans ma mémoire. Merci à tous. Michel ROBERT »





#### NUMÉRO NATIONAL POUR JOINDRE UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE



Le 116 117 est désormais le nouveau numéro que vous pouvez composer partout en Normandie pour contacter un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire :

- tous les soirs après 20h,
- le week-end à partir du samedi midi
- et les jours fériés.

<u>Attention</u>: le 116 117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

Gratuit pour l'appelant, le 116 117 vous apporte une réponse médicale adaptée à vos besoins:

- un conseil médical,
- l'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- l'organisation d'une visite à domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer,
- la prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

Ce nouveau numéro national est opérationnel depuis le 5 avril 2017 en Normandie

Mais en cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer!



#### Opération Tranquillité Séniors (OTS)

Cette opération mise en place par le Ministère de l'Intérieur depuis le 1er juillet 2010, profite à toutes les personnes âgées qui peuvent se sentir vulnérables comme dans le cadre du plan "Canicule" ou menacées quand elles sont victimes de cambriolages ou d'escroqueries. Ce dispositif global est spécifiquement dédié à la préservation de la tranquillité des séniors.

#### Les actions de proximité du dispositif OTS :

- Établir des contacts réguliers et préalables entre services en charge de la sécurité et services aux contacts des personnes âgées. Tout fait suspect ou toute situation d'isolement marquée pourront ainsi éveiller l'attention des forces de l'ordre avant que l'irréparable n'ait été commis;
- Établir des contacts individualisés entre les services de police ou de gendarmerie et les personnes âgées les plus exposées (recensées dans le cadre du plan canicule ou volontaires);
- Organiser des patrouilles des forces de l'ordre auprès des domiciles de ces personnes lorsque des circonstances particulières le justifient comme la multiplication d'agressions ou de cambriolages ou le signalement de la présence d'escrocs dans un quartier;
- Systématiser la prise de plainte au domicile des personnes âgées. Lancement d'une campagne de sensibilisation et de communication autour des « réflexes sécurité » du quotidien.

Toutes les personnes âgées peuvent s'inscrire à cette opération. Il vous suffit de contacter la Gendarmerie. La protection des aînés nécessite la mobilisation de tous.

Une demande individuelle est téléchargeable avec le lien suivant :

https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/content/download/4348/65512/version/1/file/OTS\_Demande%20individuelle.pdf



La commune du Val David est rattachée à la Brigade territoriale autonome de **Gendarmerie de PACY SUR EURE**.

Adresse: 1 rue René Prin, 27120 PACY SUR EURE

**Téléphone : 02 32 36 00 17** - Fax : 02 32 36 70 57

Courriel: bta.pacy-sur-eure@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H

#### PEUT-ON BOIRE L'EAU DU ROBINET EN TOUTE SÉCURITÉ?



Le ministère chargé de la Santé rappelle que l'eau du robinet est bonne pour la santé car très contrôlée, qu'elle est de plus économique et qu'elle a moins d'impact sur l'environnement que l'eau en bouteille. Pourquoi s'en priver ?

#### Elle est bonne pour la santé

L'eau du robinet est produite à partir d'eau prélevée par captage dans une nappe souterraine ou dans une ressource superficielle d'eau douce (fleuves, rivières, canaux, lacs, barrages) ou d'eau de mer.

Cette eau est traitée pour rester potable dans les installations de stockage (réservoirs, châteaux d'eau) et pendant sa distribution. Sa qualité est contrôlée tout au long de son trajet selon une soixantaine de critères par les Agences régionales de santé (ARS). Si l'eau répond aux critères, le préfet autorise sa distribution. C'est le produit alimentaire le plus surveillé, 24h/24 et 7 jours sur 7.

La présence de certains éléments pose question depuis plusieurs années, à des degrés différents selon les régions. Les nitrates (rejets urbains ou industriels, pollution agricole due aux engrais minéraux et organiques), les produits phytosanitaires (par ruissellement ou infiltration dans les sols jusqu'à la nappe phréatique), la radioactivité (due à la nature géologique des terrains, à la température), le plomb (provenant des canalisations), les nouveaux polluants (résidus de médicaments, composés perfluorés) font ainsi l'objet d'une vigilance permanente, destinée à garantir la sécurité sanitaire de l'eau.

À tout moment vous pouvez vous renseigner sur la qualité de l'eau dans votre commune auprès de votre mairie, des ARS ou encore sur le site du ministère chargé de la Santé :

http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

Utilisé à dose infime (l'équivalent d'une goutte pour 5 baignoires), le chlore garantit la totale qualité bactériologique de l'eau durant son transport dans les canalisations jusqu'au robinet. Il agit comme un conservateur alimentaire et maintient une qualité de l'eau constante, sans risque pour la santé. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, il suffit d'avoir en permanence une carafe ou une bouteille d'eau d'avance au réfrigérateur.

#### À savoir :

- Lorsqu'elle a stagné dans les canalisations, après plusieurs jours d'absence par exemple, il est conseillé de laisser couler l'eau quelques secondes avant de la consommer.
- Il est aussi préférable d'utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments car une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations et ainsi dégrader sa qualité bactériologique.

#### Elle est économique

Elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille pour le consommateur.

#### Elle a moins d'impact sur l'environnement

La consommation d'eau en bouteille correspond à environ 10 kg de déchets par an et par personne. Le fait de boire l'eau du robinet permet ainsi une économie de ressources (pas besoin d'emballage) et de pétrole (le plastique de la bouteille est un dérivé du pétrole et l'eau en bouteille parcourt en moyenne 300 km).



#### À noter:

Des gestes simples peuvent vous permettre d'économiser et de préserver l'eau :

- préférez la douche au bain (le bain consomme en moyenne 150 litres d'eau, alors que la douche utilise environ 15 litres d'eau par minute)
- vérifiez les éventuelles fuites au niveau des robinets et des chasses-d 'eau
- ne rejetez pas n'importe quoi dans les éviers et les canalisations
- préférez les éco-labels pour les produits d'entretien





FÊTE DE L'ÉCOLE LE 30 JUIN 2018 (Photos Rébecca Valentic)



Réalisation et Édition : Commune du Val David, 3 rue de la Mairie - 27120 Le Val David

Directrice de la publication : Monica LEMEILLEUR, Maire Responsable de la rédaction : Jean-Pierre TERNISIEN

Avec la collaboration de : Lionel BRICOURT, Alain TILLARD, Auguste MORISSETTE, Elisabeth VIN et Myriam PICAT